

La solidarité, c'est pour les pauvres

Écrit par Administrator

Jeudi, 01 Mai 2014 11:23 - Mis à jour Jeudi, 01 Mai 2014 11:41

L'information est tombée le soir du 30 avril, veille du 1er mai : le Sénat français a adopté le don de jours de repos à un collègue dont l'enfant souffre d'une maladie grave.

Voici telle quelle l'explication de France Info : « Cette possibilité existe déjà dans des entreprises du secteur privé dans le cadre d'accords collectifs, mais elle n'est pas prévue dans le secteur public. (...) En février dernier, des policiers avaient voulu offrir leur RTT à un collègue dont la fille attendait une greffe de moelle osseuse à l'hôpital. Mais cette initiative avait été refusée par la direction de la police. La loi devrait régler ce problème. "Le corps médical demande que les parents soient là, mais à un moment il faut que l'on puisse le faire sans pouvoir trop perdre d'argent", explique Serge Salichon, qui a bénéficié il y a 7 ans de la générosité de ses collègues de travail pour soutenir sa fille malade d'un cancer. "J'ai trouvé ça grandiose .»

« Grandiose » ? On peut le dire, en effet. L'idée est partie de la (belle) histoire de Christophe Germain, un salarié de Badoit, qui a bénéficié de 170 jours de RTT donnés par ses collègues, pour pouvoir rester auprès de son fils de 11 ans, atteint d'un cancer et hospitalisé à domicile jusqu'à sa mort, à la fin de décembre 2009. Dans un bel élan de solidarité, les collègues ont renoncé à des jours de congé pour que le père puisse s'occuper de son fils sans perdre trop d'argent. Et au fait, la direction de l'entreprise, elle a aussi fait quelque chose ? Ben oui, elle a ... donné son accord (contrairement à la police, comme raconté plus haut).

La proposition de loi est venue de l'UMP (droite), et comment s'en étonner ? Si le « don de RTT » est un beau geste de solidarité, il ne concerne que les collègues, les autres travailleur/se/s. C'est emblématique des temps actuels : la solidarité, c'est juste bon entre les pauvres, entre « ceux d'en bas » en tout cas qui ne peuvent se permettre la perte de revenus, y compris dans des situation aussi dramatiques. Mais ça ne concerne absolument pas les patrons, les puissants, ni même la société tout entière. Le groupe communiste ne s'y est pas trompé, en votant contre la proposition de loi, préférant une logique de « solidarité universelle ».

Les socialistes n'ont même pas osé, se cahcant derrière des arguties juridiques pour s'abstenir. Le gouvernement, lui, plutôt que de proposer un système public, a choisi de « s'en remettre à la sagesse du Parlement ».

Et ne parlons même pas des inégalités criantes que l'application d'une telle loi va introduire, selon la taille de l'entreprise, la popularité des parents concernés ou la disponibilité des autres salarié/e/s...

La solidarité, c'est pour les pauvres

Écrit par Administrator

Jeudi, 01 Mai 2014 11:23 - Mis à jour Jeudi, 01 Mai 2014 11:41

C'est notre fierté, à nous Belges, d'avoir mis en place un système d'interruption de carrière pour prise en charge de personnes malades et soins palliatifs, même s'il pourrait être mieux rémunéré.

Infos à lire sur le [site du Monde](#)